



Sénégal (sud)

SN5 CASAMANCE MARITIME

			ENVIRONNEMENT
SN5-a	41 - NIAFARANG		
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	<p>Littoral en forte évolution, sous influence d'un cap probablement conforté au niveau de la mer par un niveau de grès – cuirasses avec des hauts fonds. Arrière-pays immédiat très complexe : terrasses en rides et chenaux en formation, long estuaire étroit bordé par des cordons sableux instables, partiellement végétalisé, traces de dépôts de tempête et/ou de crues en croissants, mangroves.</p> <p>Conservation de l'ensemble probablement intéressant en matière de biodiversité, compte tenu de la très grande hétérogénéité d'une mosaïque de milieux naturels en évolution. Différentes communautés et écosystèmes sont effectivement représentés sur une faible superficie.</p>		
Dynamique	Littoral dynamique incluant formations de flèches très instables, partie Sud du secteur en érosion.		
Enjeux	Dans la continuité d'un développement futur résidentiel à partir de Kafountine, mais zone non constructible sur une large frange littorale. Plus à l'intérieur, petits sites à étudier en vue d'équipements en infrastructures légères éventuellement pour l'écotourisme.		
Actions	<p>Limitation des implantations autres que légères et temporaires en bord de mer.</p> <p>Préservation de la végétation naturelle du cordon, maintien d'un front de mer végétal en bordure de plage et absence d'équipements en dur dans cette bande verte.</p> <p>Densification de l'habitat résidentiel et touristique à limiter et à réserver le cas échéant aux zones en retrait du rivage dans l'extrême Sud du secteur, avec une logique d'ensemble (schéma de secteur) à raccorder au secteur de Kafountine.</p>		
Priorité	Modérée	Suivi-observation	Veille à fin d'anticipation
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeu	Construction hôtel à proximité d'Abéné. Réhabilitation du port de Diouloulou		
Priorité	Modérée	Suivi – Observation	Veille à fin d'anticipation
Aire protégée	OUI	Aléas	Cycles érosion - accrétion

Aire Marine Protégée d'Abéné	SN5-a
AMP Abéné : WDPa ID : 352707	SN5-b
L'Aire Marine Protégée d'Abéné a été classée par le décret n°2004-1408 du 4 novembre 2004 portant création d'Aires Marines Protégées.	
L'AMP d'Abéné a bénéficiée d'une révision de son plan d'aménagement et de gestion pour la période 2014-2018.	

		TOURISME & ANTICIPATION	
SN5-b	42 - KAFOUNTINE		
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	<p>Il y a 30 ans, petit village d'agropêcheurs avec un campement touristique. Kafountine a connu une forte croissance, avec en particulier un centre de pêche équipé et important, en situation très exposée. Une piste sommaire dessert plusieurs établissements touristiques de petite dimension, avec plus au Sud des traces de concessions. La zone d'extension Sud est un cordon étroit adossé à une zone humide/lagunaire passant à un chenal lagunaire et mangrove vers le Sud. Large plage instable et soumise au vent, à l'érosion éolienne légère, mais s'accéléralant au Sud de la presqu'île aux oiseaux.</p> <p>La partie Nord est en cours de développement touristique résidentiel et d'appropriation foncière. Cordons séparés par un chenal lagunaire étroit, les concessions et traces de parcellaire sont situées de part et d'autre du chenal.</p>		
Dynamique	Littoral par nature très instable, nombreux segments de plage en érosion, en particulier là où le bâti a été développé à proximité de la plage.		
Enjeux	L'extension Sud est typiquement une zone très fragile et exposée avec un trait de côte instable et sensible aux houles de tempête. Dans ce contexte, l'urbanisation est peu souhaitable, néanmoins, les images laissent apparaître les marques d'un parcellaire. La zone centre est en haute terrasse s'approchant de la plage, avec de grandes concessions de cases résidentielles en palmeraie, ceci jusqu'en limite de plage. Foncier précieux visiblement approprié. Dans la partie Nord, les enjeux sont les mêmes que dans la partie centre, un schéma est indispensable pour anticiper les constructions futures dans cette zone.		
Actions	<p>Limitation des implantations autres que légères et temporaires en bord de mer.</p> <p>Préservation de la végétation naturelle du cordon, maintien d'un front de mer végétal en bordure de plage et absence d'équipements en dur dans cette bande verte.</p> <p>Densification de l'habitat résidentiel et touristique à limiter et à réserver le cas échéant aux zones en retrait du rivage dans les parties centre et Nord du secteur, avec une logique d'ensemble (schéma de secteur) préservant du mitage de l'arrière littoral.</p>		
Priorité	Modérée	Suivi-observation	Veille à fin d'anticipation
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeux	Importante croissance de la ville de Kafountine. Réhabilitation du port de Diouloulou ; Construction d'habitations sur le front de mer. Forte occupation du domaine littoral. Zones de débarquement, aires de séchage et de traitement de poissons. Défrichements importants ;		
Priorité	Modérée	Suivi – Observation	Régulier
Aire protégée	OUI	Aléas	Cycles érosion - accréation

		ENVIRONNEMENT & ANTICIPATION	
SN5-c	43 - LITTORAUX INSULAIRES OU PRESQU'INSULAIRES		
EN RIVE DROITE DE LA CASAMANCE			
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	Face à l'océan et aux rives de la Casamance, des cordons sableux étroits et des basses terrasses également étroites constituent des littoraux sableux très instables. Ces petits espaces exondés insulaires sont localement occupés par de petits villages de pêcheurs sur les îles les plus étendues: Diogo, Karabane (petit site touristique avec wharf pour les bateaux de croisière).		
Dynamique	Littoral par nature très instable, qu'il s'agisse des rivages de palétuviers ou des cordons sableux partiellement végétalisés et localement soumis à l'érosion éolienne (presqu'île aux oiseaux au Sud de Kafountine). Cette presqu'île aux oiseaux semble menacée de rupture (environ 200 m au point le plus étroit), avec insularisation de la pointe Sud comme au Sud de Djiffer dans le Saloum.		

Enjeux	Secteur particulièrement fragile. Littoral à vocation écotouristique avec installations légères très en retrait de la côte. La fixation des sables par plantations forestières sur les sables vifs pourrait être envisagée (comme sur la grande Côte) dans des conditions de sols et de pluviométrie plus favorables.		
Actions	Limitation des implantations autres que légères et temporaires. L'ensemble du milieu naturel est à préserver et relèverait d'une unité de conservation à l'image du delta du Saloum voisin.		
Priorité	Elevée	Suivi-observation	Veille à fin d'anticipation
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeux	Construction du quai de Karabane. Développement du premier port de Ziguinchor ; construction du deuxième port de Ziguinchor ; Dragage fréquent du chenal fluvial. Forte pression du fait de la pêche aux requins. Reboisement de filao sur Diogue. Projet de mise en réseau des Iles (PGIZC)		
Priorité	Elevée	Suivi – Observation	Régulier
Aire protégée	OUI	Aléas	Forte érosion à Diogue.

Réserve ornithologique de Kalissaye RO Kalissaye : WDPA ID : 3217	SN5-c
<p>La réserve ornithologique de Kalissaye a été classée par le décret n°78/809 du 28 juillet 1978 portant classement dans le domaine forestier et création de la réserve spéciale d'oiseaux de Kalissaye.</p> <p>Le règlement intérieur de la réserve spéciale d'oiseaux de Kalissaye a été déterminé par l'arrêté n°13.327/PM/SGG/DPN du 26 septembre 1978.</p> <p>Les délimitations de la réserve ornithologique de Kalissaye ne sont pas présentées dans WDPA.</p>	

Aire du Patrimoine Communautaire de la Commune rurale de Mangagoulack (Kawawana) Kalissaye APAC Kawawana : WDPA ID : inexistant	SN5-c
<p>La délibération du Conseil régional de Ziguinchor n°003/CRZ du 20 mars 2010 portant autorisation de créer une Aires de Patrimoine Communautaire sur le domaine public fluvial de la communauté rurale de Mangagoulack a été approuvée par l'arrêté préfectoral n°106/GRZ/AD du 01 juin 2010.</p> <p>L'arrêté n°0098/GRZ/AD du 17 avril 2012 porte validation de la délibération n°005/CRZ du 13 décembre 2011 portant adoption du règlement intérieur de l'APC de Mangagoulack.</p> <p>L'APAC de Mangagoulack n'est pas inscrite dans WDPA</p>	

Aire Marine Protégée de Niamone – Kalounayes AMP Niamone - Kalounayes : WDPA ID : inexistant	SN5-c
<p>L'Aire Marine Protégée de Niamone - Kalounayes a été créé le 4 novembre 2015 par le décret n°2015-1724 portant création de l'AMP de Niamone-kalounayes.</p> <p>Un plan d'aménagement et de gestion a été élaboré en février 2015.</p> <p>L'AMP de Niamone - Kalounayes n'est pas inscrite dans WDPA</p>	



Erosion sur les îles de la Casamance (Diogue, mars 2013)
 source antenne nationale MOLOA Sénégal.



Erosion sur les îles de la Casamance (Karabane, mars 2013)
 source antenne nationale MOLOA Sénégal.

ENVIRONNEMENT & ANTICIPATION			
SN5-d	44 - DJEMBERING – POINTE NIKINE		
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	Une terrasse sableuse en rides et chenaux relaye la formation du continental terminal avec riziculture dans les chenaux. Littoral sableux à profil longitudinal ondulé, avec un mince cap rocheux s'avancant en mer. La rareté et précarité des ressources en eau potable ont limité les possibilités d'extension de la zone touristique de Cap Skiring vers le Nord. En outre, le cordon sableux de bord de plage est instable, à topographie complexe de chenaux. Au Nord de Djembering, à orientation Nord-Ouest, une large bande de sables non consolidés est soumise à un transit éolien généralisé en direction du Sud - Sud Est. Les sites constructibles, même pour un accueil écotouristique en infrastructures légères, sont rares à proximité d'un littoral et d'un arrière-pays immédiat de terrasse enclavée (une seule piste intérieure).		
Dynamique	Littoral très instable où alternent niveaux en accrétion et en érosion marine. A cette instabilité s'ajoute la soustraction de sables vers l'intérieur due à l'érosion éolienne.		
Enjeux	Secteur particulièrement fragile. Littoral à vocation écotouristique avec installations légères très en retrait de la côte. La fixation des sables par plantations forestières sur les sables vifs pourrait être envisagée (comme sur la grande Côte) dans des conditions de sols et de pluviométrie plus favorables.		
Actions	Préservation de la couverture végétale en haut de plage et cordon. Limitation des infrastructures nouvelles sur plage. Vigilance et suivi d'éventuelles initiatives de protection individuelle à placer le cas échéant dans un aménagement d'ensemble.		
Priorité	Modérée	Suivi-observation	Veille à fin d'anticipation
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeux	Projets d'aménagements pour débarquement des produits de la pêche		
Priorité	Modérée	Suivi – Observation	Régulier
Aire protégée	OUI	Aléas	Forte érosion à Diembering

Parc National de Basse Casamance	SN5-d
Parc National : WDPA ID : 868	SN5-e
Le Parc National de Basse Casamance a été classé par le décret n°70-399 du 10 avril 1970 portant classement dans le domaine forestier et création du parc national de Basse - Casamance.	
Un règlement intérieur a été adopté par l'arrêté ministériel n°5170 P.M du 12 mai 1970 portant règlement intérieur du parc national de la Basse Casamance.	

Aire Marine communautaire Protégée de Kassa-Balantacounda	SN5-d
AMP Kassa-Banlentacounda : WDPA ID : inexistant	
L'Aire Marine Communautaire Protégée de Kassa-Banlentacounda a été créée par le décret n°2016-415 du 11 avril 2016 suite à l'arrêté préfectoral n°002/CMA/AN du 30 avril 2015 qui validait l'affectation des terres pour l'AMP.	
L'AMP de Kassa-Banlentacounda n'est pas inscrite dans WDPA	

		TOURISME	
SN5-e	45 - CAP SKIRING		
SITUATION DE REFERENCE			
Diagnostic	Presqu'île s'étendant du Cap Roxo en frontière avec Bissau à la pointe Nikine, ouverture à l'océan de l'estuaire de la Casamance. Relief collinaire aplani de formation du continental terminal à base gréseuse et inclusions de cuirasses apparaissant au niveau de petits caps séparant de belles plages en anses sableuses (segments de type 4b puis 4a). Sur une douzaine de kilomètres, l'espace proche littoral est quasiment saturé d'hôtels et de résidences, d'un golf. Disposant d'un aéroport proche, cette zone touristique accueille une clientèle internationale, reliée à Ziguinchor puis Dakar par une route goudronnée, elle a connu un démarrage d'activité important, qui s'est trouvé ralenti par les troubles sociaux en Casamance.		
Dynamique	Les petits caps à peine consolidés sont très fragiles et sensibles à l'érosion. La moindre modification est susceptible d'entraîner des perturbations dans l'équilibre précaire des plages fortement exposées à la houle de tempête en saison des pluies. L'extrémité Sud est en terrasse sableuse, végétation discontinue et sensible à l'érosion éolienne active. Ce secteur a probablement également subi les impacts de la réduction des flux sédimentaires issus de la Casamance (aménagement généralisés des bas-fonds et période de sécheresse 70-80).		
Enjeux	Le maintien des caps et de l'équilibre des plages, sachant que des ouvrages de confortement peuvent s'avérer dangereux. La nécessité du maintien d'un couvert végétal en bandes le long des caps et plages, jouant un rôle d'atténuation lors des épisodes de tempête. Tout aménagement permanent en bord de plage devrait être exclu. Les ressources en eau potable sont limitées, avec risque élevé de remontée du biseau salé en cas d'intensification de l'exploitation des nappes.		
Actions	Préservation de la couverture végétale en haut de plage et cordon. Limitation des infrastructures nouvelles sur plage. Vigilance et suivi des initiatives de protection individuelle à placer le cas échéant dans un aménagement d'ensemble. Révision et actualisation des schémas directeurs existants.		
Priorité	Modérée	Suivi-observation	Régulier
DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010			
Evolution enjeux	Exploration pétrolière offshore		
Priorité	Modérée	Suivi - Observation	Régulier
Aire protégée	OUI	Aléas	Non reporté